

## Recherche et développement dans l'industrie canadienne, 2009

**Confidentiel une fois rempli.**

If you would prefer an English version of this questionnaire, please call 1-877-992-3999.

Veillez corriger **au besoin** les coordonnées de la personne-ressource

Raison sociale

Personne-ressource

Titre de la personne-ressource

Adresse (numéro et rue)

Ville

Province / Territoire Code postal

N° de TPS (NE)

### RENSEIGNEMENTS POUR LE RÉPONDANT

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19*.  
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

#### Objectif de l'enquête

Cette enquête recueille des données essentielles à la production de renseignements statistiques pertinents permettant de suivre les activités scientifiques et technologiques au Canada et d'appuyer l'élaboration des politiques relatives aux sciences et à la technologie. Vos données permettront la planification et l'évaluation des programmes visant à stimuler la recherche et développement (R-D) ainsi que la totalisation de données nationales sur les dépenses et le personnel en matière de R-D scientifique. Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications « **Recherche et développement industriels** » (n° 88-202-X au catalogue) et « **Statistique des sciences** » (n° 88-001-X au catalogue).

#### Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité de l'information recueillie par Statistique Canada.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la fin du questionnaire.

#### Période de déclaration et couverture

Ce questionnaire doit être rempli pour l'**année financière se terminant en 2009**. Ne pas tenir compte des opérations étrangères. Veuillez déclarer tous les montants en milliers de **dollars canadiens**.

#### Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait les combiner avec les renseignements provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

#### Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou tout autre mode électronique peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

#### Veillez remplir un questionnaire distinct pour chaque société menant des activités de recherche et développement (R-D) au Canada.

- Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte, veuillez consulter la question 1 a) pour de plus amples directives.
- Si votre société effectue de la R-D, **vous devez répondre à toutes les questions.**
- Si votre société n'effectue pas de R-D mais finance des activités de R-D, **vous devez répondre aux questions 2 à 8, 15 à 18 et remplir l'attestation.**

Pour plus d'information, consultez le **Guide** à la fin du questionnaire.

Veillez retourner le questionnaire rempli dans les **30 jours** suivant sa réception.

## QUOI DE NEUF?

Pour alléger le fardeau du répondant, on ne demande d'indiquer que les cinq emplacements les plus importants en termes de dépenses engagées pour la recherche et développement (R-D). On ne demande plus la nature des activités de R-D, ni leurs fins technologiques.

Les questions 6 à 8 aideront les entreprises qui n'effectuent pas de dépenses pour la R-D à parcourir le questionnaire. La question 14 sur les dépenses pour la R-D selon le domaine scientifique améliorera les données sur la R-D. La question 10 a été modifiée de façon à mieux connaître le niveau d'instruction du personnel de R-D. Pour améliorer la couverture régionale, on a ajouté les territoires à la question 11. De même, pour mettre en évidence le commerce en technologie, on a détaillé davantage la question 16.

Nous espérons que vous trouverez que ce questionnaire révisé se remplit facilement. Veuillez utiliser la nouvelle section Commentaires généraux pour nous faire part de vos commentaires et observations. Une seconde section réservée aux observations est désormais consacrée à l'explication des variations des niveaux des dépenses pour la R-D.

## DONNÉES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS (QUESTIONS 1 À 5)

- 1.a) Si vos dossiers ne permettent pas de faire une déclaration distincte et si vous avez fait une déclaration regroupée d'un programme d'incitation fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) à l'Agence du revenu du Canada (ARC), veuillez inscrire le nom et le n° de TPS ou le NE des autres sociétés effectuant de la R-D au Canada pour lesquelles des données feront partie du présent questionnaire. Si des formulaires de RS et DE distincts ont été présentés à l'ARC et que vous souhaitez faire une déclaration regroupée d'activités en R-D, veuillez communiquer avec nous.

Nom des sociétés <i>(Veuillez inscrire en lettres moulées la ou les appellations légales intégrales. N'indiquez pas la société à laquelle ce questionnaire a été adressé)</i>	N° de TPS (NE)	Effectue de la R-D <b>Oui</b> ou <b>Non</b>	Indiquez la relation avec la société déclarante (p. ex., société mère, filiale ou autre)
120	121	122	123
977	978	979	980
981	982	983	984
985	986	987	988

Si vous avez besoin de plus de place, veuillez utiliser la section Commentaires

- 1.b) Dernière année pour laquelle une demande pour la recherche scientifique et le développement expérimental (T661 R-D) a été produite auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) 139     149

### 2. ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT EN 2009

Année
Mois
Jour
Année
Mois
Jour

Du : <sup>201</sup>    <sup>202</sup>   <sup>203</sup>   Au : <sup>204</sup>     <sup>205</sup>   <sup>206</sup>

3. **TOTAL DES REVENUS CANADIENS** de la société déclarante et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a) Veuillez indiquer le montant approximatif de leurs ventes et autres revenus provenant d'opérations canadiennes pour 2009.

Figurent ici, le produit de la vente de biens et de services au Canada (après déduction des taxes de vente et d'accise) et d'autres revenus tels que ceux provenant de placements et de loyers. Tous les biens vendus comprennent les biens vendus en consignation expédiés hors du Canada. Les revenus doivent être déclarés en milliers de dollars canadiens.

(milliers de \$CAN)	
301	000 \$

4. **TOTAL DES SALAIRES ET TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS AU CANADA** de la société déclarante et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a) Veuillez indiquer le montant approximatif des salaires et traitements de tous les employés figurant dans le livre de paie au Canada pour 2009.

(milliers de \$CAN)	
303	000 \$

5. **TOTAL DES EMPLOYÉS AU CANADA** de la société déclarante et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a) Veuillez indiquer le nombre moyen d'employés figurant dans le livre de paie au Canada pour 2009.

nombre	
304	

## DÉFINITION DE LA R-D

La recherche et développement (R-D) consiste en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédés qui représentent une amélioration à la fine pointe de la technologie qui pourraient être brevetés.

6. A effectué de la R-D en **2009** 310 1  Oui 0  Non

7. Projette d'effectuer de la R-D en **2010** 311 1  Oui 0  Non

8. Prévoit effectuer de la R-D en **2011** 312 1  Oui 0  Non

*Si vous avez répondu **OUI** à l'une de ces questions, veuillez passer à la **question 9**.  
Si vous avez répondu **NON** à toutes ces questions, veuillez passer à la **question 15**.*

## DONNÉES SUR LA R-D EFFECTUÉE - DÉPENSES, PERSONNEL

9. **DÉPENSES AU CANADA POUR LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et par les sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a) en milliers de dollars canadiens** (le total des dépenses de R-D de 2009 doit correspondre au total de la question 13).

	Effectuées en 2008	Effectuées en 2009	Projetées pour 2010	Prévues pour 2011
(milliers de \$CAN)				
<b>Dépenses courantes</b>				
Salaires et traitements*	504 000 \$	501 000 \$	502 000 \$	503 000 \$
Autres dépenses courantes**	514 000 \$	511 000 \$	512 000 \$	513 000 \$
<b>Total, dépenses courantes</b>	<b>1 018 000 \$</b>	<b>1 012 000 \$</b>	<b>1 014 000 \$</b>	<b>1 016 000 \$</b>
<b>Dépenses en immobilisations</b>				
Terrains	534 000 \$	531 000 \$	532 000 \$	533 000 \$
Bâtiments	544 000 \$	541 000 \$	542 000 \$	543 000 \$
Matériel et autre	554 000 \$	551 000 \$	552 000 \$	553 000 \$
<b>Total, immobilisations</b>	<b>1 632 000 \$</b>	<b>1 623 000 \$</b>	<b>1 626 000 \$</b>	<b>1 629 000 \$</b>
<b>Total</b>	<b>2 650 000 \$</b>	<b>2 635 000 \$</b>	<b>2 640 000 \$</b>	<b>2 645 000 \$</b>

\* Inclure les avantages sociaux des personnes effectuant de la R-D.

\*\* Inclure les contrats de services nécessaires à l'exécution de la R-D (p. ex., les contrats octroyés pour le forage nécessaire à la R-D concernant le pétrole lourd). Exclure les contrats pour les travaux de R-D proprement dits; ceux-ci doivent être déclarés à la question 15. Exclure la dépréciation des immobilisations.

10. **PERSONNEL DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE AFFECTÉ À LA R-D et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a) (équivalent temps plein\*) (utiliser seulement des chiffres arrondis).**

\* **Équivalent temps plein (ETP)** – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : cinq scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les quatre autres seulement le quart de leur temps, dans ce cas :  $ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 2$  scientifiques.

\*\* **Techniciens et technologues** – Personnel qui a reçu une formation technique et collabore avec les scientifiques et les ingénieurs qui font de la R-D, soit les techniciens en chimie, dessinateurs, etc. Ils doivent être titulaires d'un diplôme de technicien délivré soit par les autorités provinciales de l'éducation, soit par une association provinciale ou nationale scientifique ou technique.

\*\*\* **Personnel de soutien administratif** – Personnel directement rattaché au programme de R-D, notamment des opérateurs de machines et les électriciens affectés à la construction de prototypes ou les commis, dactylos, comptables et magasiniers affectés à des travaux d'administration et de bureau dans les sociétés de R-D.

	Équivalents temps plein*
<b>a) Total du personnel de R-D par profession</b>	
<b>Total des professionnels :</b>	320
Scientifiques et ingénieurs	321
Administrateurs de la R-D	322
<b>Total du personnel de soutien technique et administratif :</b>	323
Techniciens et technologues**	324
Personnel de soutien administratif***	325
<b>Total (cellules 320 + 323)</b>	326
<b>b) Personnel professionnel de R-D selon le niveau de scolarité</b>	
Sans diplôme collégial ou universitaire	327
Avec un diplôme collégial	328
Avec un grade universitaire : Baccalauréat	329
Maîtrise	330
Doctorat	331
<b>Total</b>	332
<b>c) Personnel de soutien technique et administratif à la R-D selon le niveau de scolarité</b>	
Sans diplôme collégial ou universitaire	333
Avec un diplôme collégial	334
Avec un grade universitaire : Baccalauréat	335
Maîtrise	336
Doctorat	337
<b>Total</b>	338

11. RENSEIGNEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX SUR LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE EN 2009 et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a).

(Les dépenses doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.)

\* Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez inclure la province ou le territoire le plus proche.

\*\* Équivalent temps plein (ETP) – Voir la définition à la question 10.

Province ou territoire où la R-D a été effectuée*	Dépenses de R-D		Personnel de R-D	
	Courantes	En immobilisations	Professionnel	Personnel de soutien technique et administratif
	(milliers de \$CAN)		(équivalent temps plein)**	
a) Terre-Neuve-et-Labrador	701 000 \$	711 000 \$	721	731
b) Île-du-Prince-Édouard	702 000 \$	712 000 \$	722	732
c) Nouvelle-Écosse	703 000 \$	713 000 \$	723	733
d) Nouveau-Brunswick	704 000 \$	714 000 \$	724	734
e) Québec	705 000 \$	715 000 \$	725	735
f) Ontario	708 000 \$	718 000 \$	728	738
g) Manitoba	709 000 \$	719 000 \$	729	739
h) Saskatchewan	741 000 \$	751 000 \$	761	771
i) Alberta	742 000 \$	752 000 \$	762	772
j) Colombie-Britannique	743 000 \$	753 000 \$	763	773
k) Yukon	780 000 \$	781 000 \$	782	783
l) Territoires du Nord-Ouest	784 000 \$	785 000 \$	786	787
m) Nunavut	788 000 \$	789 000 \$	790	791
<b>Total (égal aux dépenses de R-D de 2009 déclarées à la question 9 (cellules 521 et 561) et au personnel de R-D en 2009 déclaré à la question 10. a) (cellules 320 et 323)</b>	<b>745 000 \$</b>	<b>755 000 \$</b>	<b>765</b>	<b>775</b>

## EMPLACEMENT DES ACTIVITÉS EN R-D

12. **VEUILLEZ RÉPONDRE À LA QUESTION SUIVANTE POUR CHAQUE EMPLACEMENT DE CODE POSTAL OÙ DE LA R-D EST EFFECTUÉE**, indiquer le code postal, la valeur (en milliers de dollars canadiens) du total des dépenses de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 9, cellule 571) et le nombre d'équivalents temps plein du personnel de R-D (dont la somme doit correspondre au montant déclaré à la question 10, cellule 338).

Si vous comptez plus de cinq emplacements de code postal, veuillez remplir la grille pour les quatre emplacements ayant les dépenses de R-D les plus élevées et déclarer le reste des dépenses de R-D et du personnel de R-D de votre société dans la cinquième ligne.

\*\* **Équivalent temps plein (ETP)** – Voir la définition à la question 10.

Code postal		Total des dépenses de R-D (milliers de \$CAN)	Total des équivalents temps plein*
1.	340	341 000 \$	342
2.	989	990 000 \$	991
3.	992	993 000 \$	994
4.	995	996 000 \$	997
5.	1077	1078 000 \$	1079

Dans le cas de projets de R-D qui sont effectués à plus d'un emplacement, déclarer les dépenses et le personnel de R-D à l'emplacement de code postal principal, c'est-à-dire à celui ou est engagé la plus grande partie des dépenses. Pour du travail effectué sur des terrains fédéraux, veuillez indiquer la province ou le territoire le plus proche.

13. **SOURCES DE FINANCEMENT DE LA R-D EFFECTUÉE AU SEIN DE CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE EN 2009**

	Canadiennes		Étrangères		
	(milliers de \$CAN)				
a) Financement provenant de cette société déclarante (inclure également le financement des sociétés énumérées à la question 1.a)	801	000 \$	811	000 \$	
b) Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s) (seulement celles non comprises à la question 13.a)					
Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées)	N° de TPS (NE)	(milliers de \$CAN)			
802	807	803	000 \$	804 000 \$	
1080	1081	1082	000 \$	1083 000 \$	
1084	1085	1086	000 \$	1087 000 \$	
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 13)		<b>Total partiel b)</b>	810	000 \$	819 000 \$

**La question 13 continue sur la prochaine page >**

(Question 13 – Suite)

Questions 13.c), 13.d) et 13.e) – Ne pas inclure les fonds ou crédits d'impôt provenant d'encouragements fiscaux; ceux-ci font partie des sources internes déclarées à la question 13.a).

		Canadiennes	
		(milliers de \$CAN)	
<b>c) Subventions à la R-D</b> du gouvernement fédéral canadien et la partie consacrée à la R-D <b>seulement</b> de tout autre subvention			
Industrie Canada : Programme de partenariats technologiques / Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense		821	000 \$
Conseil national de recherches du Canada : Programme d'aide à la recherche industrielle		822	000 \$
Agence de promotion économique du Canada atlantique		823	000 \$
Développement économique Canada (région du Québec)		824	000 \$
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada		825	000 \$
Autres programmes de subventions (veuillez préciser) :	883	884	000 \$
(veuillez préciser) :	885	886	000 \$
<b>Total partiel c)</b>		820	000 \$
<b>d) Contrats de R-D</b> du gouvernement fédéral canadien et la partie consacrée à la R-D <b>seulement</b> de tout autre contrat du gouvernement fédéral canadien			
<b>Ministères contractants :</b> (Les paiements sont souvent effectués au nom d'autres ministères par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; veuillez donc préciser le ministère contractant)			
Agence spatiale canadienne		831	000 \$
Défense nationale		832	000 \$
Environnement Canada		839	000 \$
Autres contrats (veuillez préciser) :	887	833	000 \$
<b>Total partiel d)</b>		830	000 \$
<b>e) Administration provinciale : (subventions et contrats)</b>			
(veuillez préciser la province) :	888	889	000 \$
(veuillez préciser la province) :	891	892	000 \$
<b>Total partiel e)</b>		840	000 \$

La question 13 continue sur la prochaine page >

(Question 13 – Suite)

		Canadiennes	Étrangères
f) Travaux de R-D effectués pour le compte d'autres sociétés			
Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées)	N° de TPS (NE)	(milliers de \$CAN)	
863	873	864 000 \$	865 000 \$
969	970	971 000 \$	972 000 \$
973	974	975 000 \$	976 000 \$
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 13)		<b>Total partiel f)</b> 850 000 \$	860 000 \$
g) Contrats de R-D d'organismes sans but lucratif du secteur privé			
Nom des sociétés (l'appellation légale intégrale en lettres moulées)	N° de TPS (NE)	(milliers de \$CAN)	
874	875	876 000 \$	877 000 \$
		000 \$	000 \$
		000 \$	000 \$
Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser la section Commentaires (page 13)		<b>Total partiel g)</b> 878 000 \$	879 000 \$
h) Autres organismes (universités, gouvernement étranger, etc.)		<b>Total partiel h)</b> 872 000 \$	882 000 \$

		Canadiennes	Étrangères
		(milliers de \$CAN)	
<b>Somme des totaux partiels (a à h)</b>		890 000 \$	895 000 \$
<b>Total (correspondant au total des dépenses en R-D de 2009 inscrit à la question 9 (cellule 571))</b>		800	000 \$

**DOMAINE SCIENTIFIQUE OU TECHNOLOGIQUE**

**14. VEUILLEZ INDIQUER-DANS QUELS DOMAINES SCIENTIFIQUES VOUS AVEZ EFFECTUÉ DE LA R-D EN 2009**

\* **Équivalent temps plein (ETP)** – La R-D peut être effectuée soit par des personnes qui se consacrent entièrement à cette activité, soit par des personnes qui ne lui accordent qu'une partie de leur temps et qui, pour le reste, s'occupent de tâches comme la vérification, le contrôle de la qualité et l'organisation de la production. Pour calculer l'effort total voué à la R-D en fait de main-d'œuvre, il faut estimer l'équivalent temps plein des personnes qui travaillent à la R-D à temps partiel seulement.

ETP = Nombre de personnes travaillant uniquement à des projets de R-D, plus une estimation du temps consacré à la R-D par les personnes qui se livrent à cette activité à temps partiel seulement.

Exemple de calcul : cinq scientifiques sont occupés à des tâches de R-D ; un y consacre tout son temps et les quatre autres seulement le quart de leur temps, alors :  $ETP = 1 + 1/4 + 1/4 + 1/4 + 1/4 = 2$  scientifiques.

	Total des dépenses de R-D (milliers de \$CAN)	Personnel de R-D (équivalents temps plein)*
<b>a) Sciences exactes et naturelles (1**)</b>		
i) Mathématiques (1.01**)	905 000 \$	906
ii) Sciences informatiques et de l'information (1.02**)	963 000 \$	964
iii) Sciences physiques (1.03**)	911 000 \$	912
iv) Chimie (1.04**)	913 000 \$	914
v) Sciences de la terre et de l'environnement (1.05**)	915 000 \$	916
vi) Biologie (1.06**)	917 000 \$	918
vii) Autres sciences naturelles (1.07**)	919 000 \$	920
<b>b) Génie et technologie (2**)</b>		
i) Génie civil (2.01**)	921 000 \$	922
ii) Génie électrique, génie électronique et technologie de l'information (2.02**)	923 000 \$	924
1) Génie et technologie des logiciels (2.02.09)	965 000 \$	966
2) Tout autre génie électrique, génie électronique et technologie de l'information (2.02.01, 2.02.02, 2.02.03, 2.02.04, 2.02.05, 2.02.06, 2.02.07 et 2.02.08)	967 000 \$	968
iii) Génie mécanique (2.03**)	925 000 \$	926
iv) Génie chimique (2.04**)	927 000 \$	928
v) Génie des matériaux (2.05**)	929 000 \$	930
vi) Génie médical (2.06**)	931 000 \$	932
vii) Génie de l'environnement (2.07**)	933 000 \$	934
viii) Biotechnologie de l'environnement (2.08**)	935 000 \$	936
ix) Biotechnologie industrielle (2.09**)	937 000 \$	938
x) Nanotechnologie (2.10**)	939 000 \$	940
xi) Autres domaines du génie et des technologies (2.11**)	941 000 \$	942

**La question 14 continue sur la prochaine page >**

(Question 14 – Suite)

	Total des dépenses de R-D	Personnel de R-D
	(milliers de \$CAN)	(équivalents temps plein)*
<b>c) Sciences médicales et de la santé (3**)</b>		
i) Médecine fondamentale (3.01**)	943 000 \$	944
ii) Médecine clinique (3.02**)	945 000 \$	946
iii) Sciences de la santé (3.03**)	947 000 \$	948
iv) Biotechnologie médicale (3.04**)	949 000 \$	950
<b>d) Sciences agronomiques (4**)</b>		
i) Agriculture, foresterie et pêches (4.01**)	951 000 \$	952
ii) Sciences animale et laitière (4.02**)	953 000 \$	954
iii) Science vétérinaire (4.03**)	955 000 \$	956
iv) Biotechnologie agricole (4.04**)	957 000 \$	958
v) Autres sciences agronomiques (4.05**)	959 000 \$	960
<b>Total (correspondant aux dépenses en R-D et au personnel en R-D de 2009 inscrits aux questions 9 (cellule 571) et 10.a) (cellule 326)</b>	961 000 \$	962

\*\* Ces chiffres représentent les codes de l'Agence du revenu du Canada, dans le Guide pour le formulaire T661 (Annexe 1), T4088(F) Rév. 08. Pour obtenir des définitions complètes, veuillez consulter le site Web de l'Agence du revenu du Canada à [www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4088/LISEZ-MOI.html](http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4088/LISEZ-MOI.html)

## DÉPENSES POUR LA R-D EXÉCUTÉE À CONTRAT PAR D'AUTRES ORGANISMES

### 15. DÉPENSES ENGAGÉES POUR LA R-D EFFECTUÉE PAR D'AUTRES ORGANISMES

	Au Canada	À l'étranger
	(milliers de \$CAN)	
a) Total des dépenses <b>engagées en 2008</b> pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1023 000 \$	1024 000 \$
<b>b) Total des dépenses engagées en 2009 pour la R-D effectuée par d'autres organismes</b>		
i) Société mère, société(s) affiliée(s) et filiales(s)	1001 000 \$	1011 000 \$
ii) Autres sociétés	1002 000 \$	1012 000 \$
iii) Organismes privés sans but lucratif	1003 000 \$	1013 000 \$
iv) Instituts ou associations de recherche industrielle	1004 000 \$	1014 000 \$
v) Hôpitaux	1005 000 \$	1015 000 \$
vi) Universités	1006 000 \$	1016 000 \$
vii) Organismes provinciaux de recherche	1007 000 \$	
viii) Autres (p. ex., particuliers, établissements d'enseignement non universitaires, gouvernements, etc.)	1008 000 \$	1018 000 \$
<b>Total des postes 15.b) i) à viii) pour 2009</b>	1098 000 \$	1099 000 \$
c) Total des dépenses <b>projetés en 2010</b> pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1025 000 \$	1026 000 \$
d) Total des dépenses <b>prévus en 2011</b> pour la R-D effectuée par d'autres organismes	1027 000 \$	1028 000 \$

## AUTRES DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇUS AU CHAPITRE DE LA TECHNOLOGIE

Une société peut obtenir de l'information fondée sur la R-D effectuée dans le passé par d'autres sociétés, organismes ou particuliers. D'autre part, elle peut aussi vendre de l'information fondée sur la R-D qu'elle a entreprise dans le passé. À la section précédente, on vous demande de déclarer les dépenses engagées pour financer la R-D exécutée par des tiers à votre compte. À la présente section, on vous demande de déclarer uniquement les dépenses pour l'information et les droits relatifs à la R-D qui a déjà été exécutée par des tiers dans le passé, et les paiements que votre propre entreprise a reçus pour de l'information ou des droits relatifs à la R-D.

### 16. DÉPENSES EFFECTUÉES OU PAIEMENTS REÇU PAR CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE et des sociétés canadiennes énumérées à la question 1.a) EN 2009.

	Dépenses effectuées		Paiements reçus					
	Au Canada	À l'étranger	Au Canada	À l'étranger				
(milliers de \$CAN)								
<b>a) Société mère, société(s) affiliée(s) ou filiale(s)</b>								
i) Brevets	1029	000 \$	1030	000 \$	1031	000 \$	1032	000 \$
ii) Droits d'auteur	1033	000 \$	1034	000 \$	1035	000 \$	1036	000 \$
iii) Marques de commerce	1037	000 \$	1038	000 \$	1039	000 \$	1040	000 \$
iv) Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés	1041	000 \$	1042	000 \$	1043	000 \$	1044	000 \$
v) Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.)	1045	000 \$	1046	000 \$	1047	000 \$	1048	000 \$
<b>Total</b>	1049	000 \$	1050	000 \$	1051	000 \$	1052	000 \$
<b>b) Autres organismes ou particuliers</b>								
i) Brevets	1053	000 \$	1054	000 \$	1055	000 \$	1056	000 \$
ii) Droits d'auteur	1057	000 \$	1058	000 \$	1059	000 \$	1060	000 \$
iii) Marques de commerce	1061	000 \$	1062	000 \$	1063	000 \$	1064	000 \$
iv) Dessins industriels et de topographie de circuits intégrés	1065	000 \$	1066	000 \$	1067	000 \$	1068	000 \$
v) Autres (assistance technique, procédés industriels et savoir-faire, etc.)	1069	000 \$	1070	000 \$	1071	000 \$	1072	000 \$
<b>Total</b>	1073	000 \$	1074	000 \$	1075	000 \$	1076	000 \$

### Définitions

(équivalentes à celle de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada <http://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr00143.html>)

**Brevet** : Titre de propriété intellectuelle accordé par le gouvernement qui donne le droit d'empêcher autrui de fabriquer, d'utiliser ou de vendre une invention.

**Droit d'auteur** : Protège les œuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que trois autres objets du droit d'auteur soit : la prestation, l'enregistrement sonore et le signal de communication.

**Marque de commerce** : Mot, symbole ou dessin (ou combinaison de ces éléments) servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme de ceux d'autres personnes sur le marché.

**Dessin industriel** : Les caractéristiques visuelles touchant la configuration (forme), le motif ou les éléments décoratifs (ou toute combinaison de ces éléments), appliqués à un article manufacturé.

**Topographie de circuit intégré** : La configuration tridimensionnelle des circuits électroniques que l'on retrouve dans les schémas ou produits de circuits intégrés.

**Propriété intellectuelle** : Forme de création qui peut être protégée par un brevet, une marque de commerce, un droit d'auteur, un dessin industriel ou une topographie de circuit intégré.

## TEMPS NÉCESSAIRE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

17. VEUILLEZ INDIQUER COMBIEN DE TEMPS VOUS AVEZ MIS POUR REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE, Y COMPRIS LE TEMPS QU'IL A FALLU POUR RECUEILLIR L'INFORMATION.

1301  minute(s)

## ATTESTATION

Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (*lettres moulées*)

001

Poste officiel

003

Adresse électronique

008

Numéro de téléphone

006  -  -

Numéro de poste

007

Numéro de télécopieur

010  -  -

Date (*aaaa-mm-jj*)

004  -  -

## DONNÉES SUR LA R-D ÉNERGÉTIQUE

18. EN 2009, CETTE SOCIÉTÉ DÉCLARANTE A-T-ELLE EFFECTUÉ OÙ FINANCÉ DES TRAVAUX DE R-D ÉNERGÉTIQUE?

- 1401  Oui ➤ Veuillez remplir le questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie ».
- Non ➤ Veuillez remplir l'attestation à la page 4 du questionnaire ci-joint intitulé « Dépenses de R-D énergétique par secteur de technologie » et la retourner avec le présent questionnaire.

## RAISONS DES VARIATIONS IMPORTANTES, LE CAS ÉCHÉANT

*Raisons des variations importantes des données déclarées au chapitre des dépenses et du personnel de R-D – Pour que nous n'ayons pas à vérifier les écarts entre la présente déclaration et celle de l'année dernière (2008), veuillez expliquer toutes les variations importantes qui pourraient être interprétées comme étant une erreur de déclaration.*

*Si le nom de la société ou de la société déclarante a changé, veuillez fournir une explication.*

1412

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Nous vous invitons à faire part de vos commentaires ci-dessous.

1411


## GUIDE

### Confidentialité

#### Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur consentement ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* concernant la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

#### Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau du répondant, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada ne partagera les données de cette enquête qu'avec les organismes qui ont démontré qu'ils en avaient besoin.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'article 11 a été conclue avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve et Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. Selon l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec n'importe lequel de ces organismes en écrivant une lettre d'opposition au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, une entente en vertu de l'article 12 a été conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Pour les ententes avec les organismes provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

### Couplages d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

1. Nous menons cette enquête depuis 1955; il est possible que vous ayez dans vos dossiers des copies de vos déclarations antérieures qui pourraient vous aider. Si vous remplissez un formulaire regroupé pour au moins deux sociétés apparentées, veuillez donner des chiffres

regroupés pour toutes les questions (p. ex., les revenus, le personnel, les dépenses de R-D, les frais imputés à la technologie). Le terme « société déclarante » utilisé dans le questionnaire comprend tous les groupes de sociétés apparentées lorsqu'un formulaire regroupé est rempli.

2. Prière de répondre à toutes les questions. À défaut de chiffres exacts, des estimations suffiront. Vos estimations seront meilleures que les nôtres.

3. **Veillez retourner le questionnaire rempli dans les 30 jours suivant la réception.** Si cela n'est pas possible, veuillez nous informer de la date à laquelle vous prévoyez nous le faire parvenir. Si vous recevez plus d'une copie du questionnaire de cette enquête pour la même entreprise, veuillez en remplir un seul et nous retourner le(s) questionnaire(s) en double. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent questionnaire ou si vous avez des questions au sujet de l'enquête, veuillez communiquer avec :

Statistique Canada  
150, promenade Tunney's Pasture  
Ottawa ON  
K1A 0T6  
Téléphone : 1-877-992-3999  
Télécopieur : 1-888-883-7999

### Définition de la R-D

La recherche et le développement (R-D) consistent en une investigation systématique dans le domaine du génie et des sciences naturelles effectuée à l'aide d'expériences ou d'analyses en vue de l'avancement des connaissances scientifiques ou techniques.

La recherche est l'investigation initiale entreprise sur une base systématique pour acquérir de nouvelles connaissances.

Le développement est l'activité entreprise pour appliquer les résultats des recherches ou d'autres connaissances scientifiques à la création de produits ou procédés nouveaux ou nettement améliorés. S'il réussit, le développement se traduira généralement en produits ou procédés qui représentent une amélioration à la technologie de pointe et pourront être brevetés.

**La recherche et le développement doivent être considérés comme des « activités de recherche scientifique et de développement expérimental » en sciences naturelles et génie uniquement et ne comprennent donc pas :**

- i. la recherche sur les marchés, la stimulation des ventes,
- ii. le contrôle de la qualité ou l'analyse et les essais ordinaires des matériaux, dispositifs ou produits,
- iii. la recherche en sciences sociales ou humaines,
- iv. la prospection, l'exploitation ou le forage en vue de découvrir ou de produire des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel,
- v. la production en série d'un matériau, d'un dispositif ou d'un produit nouveau ou amélioré, ou la commercialisation d'un procédé nouveau ou amélioré,
- vi. les modifications de modèles, ou la compilation ordinaire de renseignements.

### Exemples :

L'investigation du phénomène de la conduction électrique dans le cristal était de la recherche. L'application de cette connaissance à la création d'un nouveau dispositif d'amplification – le transistor – était du développement. L'application de ce dispositif à la construction de nouveaux circuits électriques pour les récepteurs de télévision était du développement. La création de nouveaux boîtiers en plastique pour les récepteurs de télévision est de la conception, pas du développement.

La recherche et le développement peuvent être effectués par une unité permanente de R-D (p. ex., une division de R-D) ou par une unité qui exerce généralement une activité qui n'est pas de la R-D (p. ex., ingénierie ou production). Dans le premier cas, l'unité de R-D peut consacrer une partie de son temps à la mise à l'essai normale, au diagnostic d'anomalies ou à d'autres activités qu'on ne doit pas inclure dans la R-D. Dans le second cas, il ne faut tenir compte que de la partie de l'activité totale de l'unité qui constitue de la R-D.

Pour de plus amples renseignements, voir la section 37, règl. 2900 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et paragraphe 63 du *Manuel de Frascati : Méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental* (OCDE, 2002).

### Nota :

Toutes les dépenses attribuables à des activités de R-D doivent être déclarées, dans les dépenses pour les terrains et les bâtiments des inés spécifiquement au soutien de la R-D. Cette inclusion est différente du traitement des dépenses pour la recherche et développement admissibles au programme d'incitation fiscale pour la recherche scientifique et le développement expérimental.

### Interprétation

En général, la R-D industrielle est destinée à créer une invention qui peut, par la suite, devenir une innovation technologique. L'une de ses caractéristiques fondamentales est que le résultat du travail est incertain, c'est-à-dire que la probabilité d'atteindre un objectif technique donné ne peut être connue ou déterminée à l'avance en fonction des connaissances et des expériences actuelles. Cela dit, une grande partie du travail effectué par les scientifiques et les ingénieurs n'est pas de la R-D puisque leurs activités principales « normales » sont la production, les travaux de génie, le contrôle de la qualité et la mise à l'essai. Même s'ils appliquent des principes scientifiques et techniques, leur travail n'est pas orienté vers l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouveaux produits ou procédés. Toutefois, les éléments de travail qui, en soi, ne sont pas considérés comme de la R-D mais fournissent un apport direct aux projets de R-D doivent être compris dans la R-D. Voici des exemples de ces éléments de travail : dessin, génie, travail d'atelier, informatique, travail de secrétariat.

Si l'objectif principal est d'apporter d'autres améliorations techniques au produit ou au procédé, alors le travail répond à la définition de la R-D. Par contre, si le produit, le procédé ou la méthode sont en grande partie déjà établis et que l'objectif premier est de développer de nouveaux marchés, de planifier en vue d'une production ou d'assurer la bonne marche d'un système de production ou de contrôle, l'activité en question ne peut plus être considérée comme étant de la R-D même si elle peut constituer une partie importante du processus global.

d'innovation. Ainsi, le dessin, la construction et la mise à l'essai de prototypes, de modèles, d'usines pilotes font partie de la R-D. Toutefois, lorsqu'on a apporté les modifications nécessaires et que les essais ont été menés de façon satisfaisante, on a atteint la limite de la R-D. Par conséquent, le coût de l'outillage (dessin et essai) ainsi que le coût des plans de construction, de fabrication et de production ne font plus partie des dépenses de développement.

On peut inclure les usines pilotes dans le développement, mais seulement si l'objectif principal est d'acquérir de l'expérience et de réunir des données. Aussitôt que ces installations commencent à fonctionner comme des unités normales de production, leurs coûts ne peuvent plus être attribués à la R-D. De même, une fois qu'on est satisfait du prototype original, les autres « prototypes » construits pour répondre à un besoin particulier ou pour remplir une très petite commande ne font pas partie de l'activité de R-D.

ACTIVITÉ	TRAITEMENT	REMARQUES
Prototypes, usines-pilotes	Inclure	Tant que l'objectif principal est d'y apporter d'autres améliorations.
Contrats (questions 13.d) et 13.f))	Inclure	Tous les contrats exigent de la R-D. Lorsque les contrats comprennent également d'autres travaux, ne déclarer que les coûts de R-D.
Recherche économique, étude du marché, études de gestion	Exclure	Toutes les activités en sciences sociales.
Contrôle de la qualité, mise à l'essai normale, modifications de style, adaptation mineure d'un produit pour répondre aux besoins particuliers d'un client	Exclure	Même s'ils sont effectués par du personnel affecté normalement à la R-D.
Prospection, forage d'exploration, exploitation de mines, de puits de pétrole et de gaz	Exclure	Inclure cependant les projets de R-D prévoyant l'utilisation de nouvel équipement ou de nouvelles techniques dans ces domaines, par exemple la recherche sur les méthodes de récupération tertiaire ou in situ.
Génie	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de génie fournissant un apport direct à la R-D.
Dessin et conception	Exclure	Tenir compte uniquement des travaux de dessin et de conception fournissant un apport direct à la R-D.
Outillage, production expérimentale, diagnostic d'anomalies	Exclure	Toutefois, d'autres travaux de R-D peuvent être nécessaires par suite de ces activités.
Brevets et permis	Exclure	Tout le travail administratif et juridique afférent aux brevets et permis.

Les résultats de cette enquête seront diffusés dans les publications intitulées « **Recherche et développement industriels** » (n° 88-202-X au catalogue) et « **Statistique des sciences** » (n° 88-001-X au catalogue).

[http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub\\_f.cgi?subject=193#193](http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/freepub_f.cgi?subject=193#193).

Veuillez faire une copie du questionnaire rempli pour vos dossiers.

#### **Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide?**

Téléphonez-nous au 1-877-992-3999  
Statistique Canada

**Nous vous remercions de votre collaboration.**